



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Délégation à la Sécurité Routière**

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

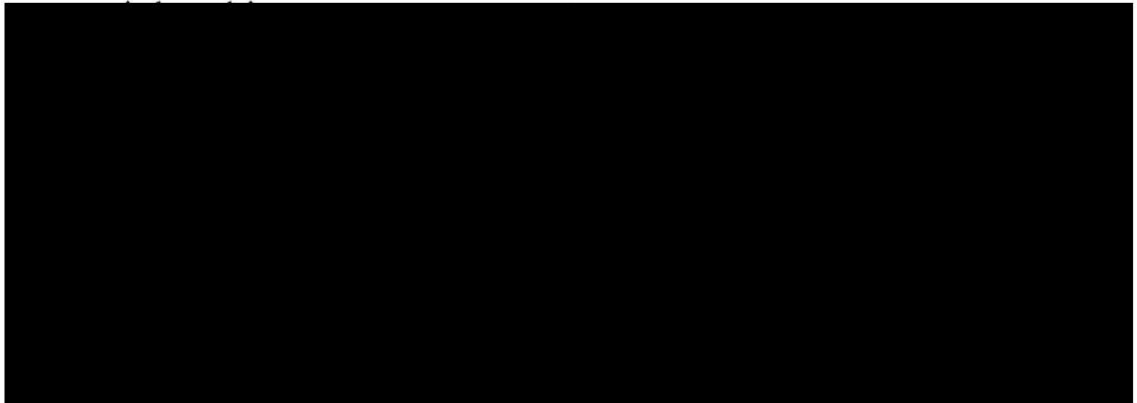
Affaire suivie par [REDACTED]

Réf. : CM/CPP [REDACTED]

Paris, le **31 MAI 2018**

Monsieur,

Par courrier en date du 17 mars 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation de



En conséquence, la lettre référence 48 SI qui vous a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
le chef du bureau national  
des droits à conduire

Eric BIERGEON